DL 2026-078
24 juin 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260624-DL2026078-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE!
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE
FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, GUAIS, CLOUET, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, ESNAULT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, LUCAS, CHAPY
Absents : MME MOREAU, M. CLERMONT, MME PICOT
Absents représentés :

Secrétaire de séance : M. GUAIS

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 26	Votants : 26
Pour: 26	Contre : 0	Abstention : 0

Unanimité

Participation scolaire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, conformément à la convention signée avec l'école privée du Sacré Cœur, la Ville participe aux dépenses de fonctionnement de l'école privée. Cette participation répond aux conditions suivantes :
Le montant de l'aide par élève ne peut être supérieur à celui qui est consenti à l'école publique.
L'évaluation doit être faite par référence au coût moyen d'un élève externe des classes correspondantes de même nature et ayant un effectif comparable, de l'école publique qui est gérée par la collectivité.

Comme tous les ans, un coût par élève (concernant les écoles publiques de Janzé) est calculé pour servir de base au versement de la participation au fonctionnement de l'école privée :

	2025		2026	
	Ecole maternelle publique	Ecole primaire publique	Ecole maternelle publique	Ecole primaire publique
Dépenses de fonctionnement	294725,36	136050,77	297716,98	113158,6
Nb d'élèves	175,00	302,00	169,00	284,00
Coût par élève	1 684,14	450,50	1 761,64	398,45
Pour info : coût moyen départemental	1523	476	1554	493

DL 2026-078
24 juin 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260624-DL2026078-DE

Calcul de la participation à l'école privée du Sacré Coeur :

	2025		2026	
	Ecole du Sacré Cœur (maternelle)	Ecole du Sacré Cœur (primaire)	Ecole du Sacré Cœur (maternelle)	Ecole du Sacré Cœur (primaire)
Nb d'élèves	148	259	143	247
Coût par élève	1 684,14	450,50	1 761,64	398,45
Participation par niveau	**249 252,72**	**116 679,50**	**251 914,37**	**98 416,11**
Total participation	**365 932,22**		**350 330,47**	

VU les contrats d'association n° 299.1 et 230.A du 13 janvier 1987,
VU la convention signée le 10 février 2012 avec l'école du Sacré-Cœur fixant les modalités de la participation aux charges de fonctionnement,
VU l'avis favorable de la commission ressources du 11 juin 2026,
VU les dépenses de fonctionnement de l'année 2025, y compris les fournitures scolaires, des établissements publics de Janzé :
École maternelle : 251 914.37 €, soit 1 761.64 € par élève
École primaire : 98 416.11 €, soit 398.45 € par élève
VU les effectifs des écoles à la rentrée 2025,
VU les crédits budgétaires 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

– *FIXE la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée du Sacré Cœur pour l'année 2026 comme suit* :

	2025		2026	
	Ecole du Sacré Cœur (maternelle)	Ecole du Sacré Cœur (primaire)	Ecole du Sacré Cœur (maternelle)	Ecole du Sacré Cœur (primaire)
Nb d'élèves	148	259	143	247
Coût par élève	1 684,14	450,50	1 761,64	398,45
Participation par niveau	**249 252,72**	**116 679,50**	**251 914,37**	**98 416,11**
Total participation	**365 932,22**		**350 330,47**	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

MAIRIE DE JANZÉ R.F. 35150

Le secrétaire de séance
Gaston GUAIS

Le Maire
Jonathan HOUILLOT